

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 3

Artikel: Un réfugié anglais en Suisse
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-4336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

UN RÉFUGIÉ ANGLAIS EN SUISSE

(Suite et fin).

Les deux inconnus demeurèrent une semaine entière à Lausanne avant de trouver une occasion d'accomplir leur dessein. Le jeudi 11 août 1664, l'un d'eux attendit Lisle dans une rue qui conduisait de sa demeure à l'église de St-François. Afin de ne pas éveiller l'attention, il entra dans une boutique de barbier, prétextant un achat de peu d'importance. Lorsqu'il vit paraître Lisle, il sortit, le salua à son passage et le suivit jusque sur la place St-François. Arrivé là, il prit une carabine qu'il portait sous son manteau et lui tira un coup dans le dos. L'arme était tellement chargée que le recul fit culbuter l'assassin sur une poutre en même temps que son chapeau roulait à terre et que, troublé sans doute par l'horreur de l'action qu'il venait de commettre, il laissa imprudemment tomber sa carabine de ses mains et qu'il oublia de la ramasser. Revenu de son émotion, il se releva et courut du côté de la porte de St-François, où l'attendait son compagnon, avec un cheval. Les deux inconnus crièrent: *Vive le roi!* et partirent au galop dans la direction de Morges. Ils virent, en chemin, des paysans qui travaillaient aux champs. Ils les interpellèrent et les chargèrent

de présenter leurs respects aux gouverneurs de Lausanne, en ajoutant qu'ils boiraient à leur santé.

Partant de ce dernier fait, Ludlow insinue que les assassins avaient des intelligences parmi les magistrats lausannois. Il ajoute que le peuple criait tout haut contre le bourgmestre et l'accusait d'avoir favorisé les meurtriers de Lisle. Voilà assurément une assertion qu'il serait important de pouvoir démontrer, mais plus encore de pouvoir réfuter. Je ne peux faire ni l'un ni l'autre, mais je doute fort cependant que Ludlow dise vrai. Il est possible que la cause royaliste eût des amis à Lausanne, mais je ne crois qu'ils auraient osé soutenir ouvertement les meurtriers de ceux que LL. EE. protégeaient avec tant de sollicitude. Il est probable que les autorités n'eurent d'autre tort que celui de ne pas attribuer une assez grande importance au séjour des deux étrangers. Ceux-ci pouvaient bien, dans ce cas, être reconnaissants envers « Messieurs de Lausanne », de leur peu de vigilance.

Le bailli de Lausanne était absent à l'époque de la mort de Lisle et pendant le séjour de ses assassins. Lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, il fut fort mécontent et déclara que, s'il avait été à son poste, il n'aurait pas permis à ces étrangers de rester aussi longtemps dans la ville.

VI

L'assassinat de Lisle eut un grand retentissement dans le Pays de Vaud et à Vevey en particulier. Ludlow reçut, les jours suivants, une grande quantité de lettres dans lesquelles on l'assurait que la rage de ses ennemis n'était pas assouvie et qu'elle

ne pouvait pas l'être pendant qu'il serait vivant. On lui assura même que si on ne parvenait pas au but par le poignard, le poison ou le pistolet, on ne reculerait pas devant l'alternative d'une attaque dans sa demeure.

Les autorités veveysannes et le bailli firent leur possible pour rassurer ceux des réfugiés anglais qui étaient le plus alarmés et leur réitérèrent la promesse de les protéger dans la mesure du possible.

Donnons ici la parole à Ludlow lui-même :

« Avec l'approbation de mes compatriotes, dit-il, j'allai trouver M. Geoffray, qui était alors châtelain de la ville et lieutenant du bailli et lui fis part des lettres qu'on nous avait écrites. Il m'offrit d'abord de faire pour notre service tout ce qui dépendrait de lui ; de sorte qu'eu égard au dessein de nos ennemis qui était de nous surprendre comme ils avaient fait pour M. Lisle, ou de nous attaquer à force ouverte, s'il ne leur restait plus d'autre moyen, *je lui proposai* : Qu'on donnât ordre à tous les habitants de Vevey et des autres bourgs et villages de sa dépendance de saisir et examiner toutes les personnes qui leur paraîtraient suspectes ; qu'au son de la grande cloche de Vevey, ou à l'ouïe d'un coup de canon, ou à la vue d'un feu qu'on allumerait sur une des tours de la ville, ils prissent les armes, occupassent les avenues et saisissent tous les étrangers ou inconnus pour être amenés ensuite devant M. le bailli, et qu'enfin s'il arrivait qu'on fit ces signaux de nuit, ils eussent à se rendre avec leurs armes à nos différentes demeures à Vevey pour y recevoir tels ordres qu'on jugerait convenir.

» Le châtelain approuva ce plan et souhaita qu'il fût

couché par écrit en bonne et dûe forme, afin qu'on le pût envoyer à M. le bailli pour être signé de sa main ; l'ordre fut donc dressé et envoyé au château de Chillon, où M. le bailli en signa de bon cœur quatre copies, qui furent adressées à Vevey, Montreux, La Tour et Blonay, et il leur enjoignit qu'ils eussent à le publier par deux fois dans les marchés et devant les églises, afin que personne n'en pût prétendre cause d'ignorance. Cet illustre magistrat, qui nous avait toujours honorés de sa protection, ne vit pas plutôt que nos ennemis redoublaient leur rage contre nous, qu'il voulut nous donner des marques extraordinaires de sa faveur. Ainsi, lorsqu'il vint en ville, il eut la bonté de nous rendre visite, accompagné du baron du Châtelard et de M. l'Hospitalier de Villeneuve, et de nous faire l'honneur de dîner avec nous. Il nous assura de plus qu'il détestait la malice et les trahisons de nos ennemis, que nous pouvions compter sur son amitié et qu'il nous servirait de toutes ses forces. »

Les historiens qui nous ont parlé jusqu'ici incidemment du séjour de Luldow à Vevey ont profité des faits ci-dessus pour faire voir à leurs lecteurs combien avait été grande la sympathie que les autorités veveysannes et bernoises lui avaient témoignée. Quelques-uns même ont cherché à embellir cette circonstance de la vie du grand réfugié, et ont montré ce républicain entouré de l'admiration, de l'amour et du respect de tous. N'a-t-on pas exagéré un peu ? Sans doute, les magistrats de Vevey protégèrent toujours autant que cela leur fut possible le général anglais, sans doute ils eurent continuellement envers lui les égards dus à sa haute position et au rôle important qu'il avait

joué dans son pays, mais ils n'étaient dans ces circonstances que les exécuteurs des ordres de LL. EE., et ils ne devaient pas tous voir d'un œil bien favorable ces hôtes dont la présence les obligeait à prendre presque continuellement des mesures de police extraordinaires. Berne surtout avait sans doute intérêt à la conservation des exilés anglais et « le zèle du protestantisme contribuait à cet empressement, dit le patricien Sinner ; on regardait la maison des Stuarts comme favorable à la religion de Rome ; les sentiments des presbytériens, qui faisaient le plus grand nombre des républicains anglais, se rapprochaient de ceux des églises helvétiques. »

Dans la page que j'ai empruntée aux *Mémoires* de Ludlow, il y a un mot que j'ai souligné à dessein et que le lecteur aura peut-être remarqué. Après avoir fait part au châtelain Geoffray des lettres inquiétantes qu'il avait reçues de divers endroits, après l'assassinat de Lisle, il lui proposa qu'on prît les mesures de police dont il fait ensuite l'énumération ; ces ordres n'étaient donc point l'effet spontané de cet événement ; ce n'est ni le bailli, ni le châtelain, ni les magistrats de Vevey qui en prirent l'initiative comme on pourrait le croire en lisant certains auteurs ; ils étaient plutôt l'effet des sollicitations des intéressés. Il est possible que ces ordres n'eussent pas été donnés si Ludlow lui-même ne les eût pas demandés comme nécessaires à sa conservation et à celle de ses compatriotes fidèles.

A Berne même, il existait, de l'aveu de Ludlow, un parti assez considérable qui eût facilement livré les réfugiés anglais comme l'avaient fait déjà les Etats-Généraux de Hollande. Si cela n'eut pas lieu,

ce fut grâce à l'énergie que déployèrent toujours les premiers magistrats de la république, dont l'intérêt était plutôt de protéger leurs hôtes.

Les précautions innombrables des autorités ne rassurèrent cependant pas tous les réfugiés. Après la mort de Lisle, deux autres Anglais quittèrent le Pays de Vaud. Guillaume Say ne put jamais se croire en sûreté dans un pays où il était connu de tout le monde et il résolut de se retirer dans une contrée où il pût vivre *incognito*. Il partit donc pour l'Allemagne avec le colonel Brisco. Ludlow ne voulut pas quitter Vevey ; il lui paraissait plus avantageux de pouvoir s'opposer aux tentatives de ses ennemis que d'être dans l'appréhension continue de se voir découvert par eux.

VII

Les mesures de police que Ludlow avait demandées ne furent pas longtemps inutiles.

Aussitôt que la Cour d'Angleterre eut connaissance de la mort de Lisle, Charles II engagea un nommé Colladon, docteur en médecine, originaire de Genève et qui résidait à Londres, d'écrire à un de ses parents pour lui demander si Ludlow vivait encore à Vevey ou s'il s'était réfugié à Zurich, comme le bruit en avait couru. Le roi savait sans doute déjà ce qu'il demandait à Colladon. Mais, dit Ludlow, « il voulait faire tâter le poux (*sic*) à ce monsieur-là, pour juger, sur sa réponse, s'il serait un instrument propre à être employé pour l'exécution de ses beaux desseins. » Le roi ne trouva sans doute pas ce qu'il cherchait car, aussitôt que le

correspondant genevois eut reçu la lettre de Colladon, il la communiqua aux amis des réfugiés anglais, en ajoutant qu'il unirait ses efforts à ceux de LL. EE. pour faire échouer les complots qui pourraient être ourdis contre eux.

De la Fléchère, de Nyon, continuait, de son côté, à entretenir sa correspondance avec Ludlow ; il l'informa bientôt que Dupré, accompagné de la Broette et du Fargis, venaient de se donner un rendez-vous à Evian, chez un garde du duc de Savoie, et qu'un Français qui demeurait dans la ville était soupçonné de faire partie de cette société.

La lettre de la Fléchère dont je viens de parler fut la dernière qu'il envoya à ses protégés. Ceux-ci ne tardèrent pas à connaître la cause du long silence qui suivit. La voix publique les informa au bout de peu de temps que la Fléchère avait eu un dissentiment grave avec son beau-frère Dupré. Une dame de Thonon avec laquelle ce dernier entretenait des relations plus qu'amicales s'était offerte pour chercher à les concilier. « La Fléchère s'était rendu chez elle dans ce but, et Dupré avait tiré sur lui un coup de feu et l'avait achevé avec un stylet. Les voisins étaient accourus au bruit pour savoir ce qui se passait, mais la dame leur avait répondu qu'il n'y avait point de mal et que c'étaient des enfants qui avaient causé tout ce tintamarre, de sorte que chacun s'en retourna chez soi. Lorsque la nuit fut venue, Dupré sortit de la maison et y amena deux paysans qu'il contraignit, mal gré qu'ils en eussent, de transporter le corps devant la porte d'une maison infâme du même lieu, avec menace de les tuer s'ils refusaient de lui obéir ou s'ils révé-

laient jamais le secret. Afin même qu'on crût que son beau-frère avait eu ce triste sort pour avoir voulu exécuter quelque mauvais dessein, il les accompagna jusqu'à l'endroit où ils devaient poser le corps, tira un pistolet et le mit à terre, avec une épée, tout auprès du cadavre. Cet infâme hypocrite parut si touché de cette mort qu'il assista en grand deuil au convoi funèbre et protesta plus d'une fois à sa sœur qu'il emploierait avec joie une bonne somme d'argent pour découvrir le meurtrier. Mais tout ceci ne lui servit de rien ; il fallut bientôt jeter le masque. Le Parlement de Chambéry, informé du meurtre, envoya quelques-uns de ses membres pour en rechercher l'auteur. Ces députés n'eurent pas plutôt ouï les dépositions qu'ils envoyèrent des gens pour le saisir ; mais, averti de leur dessein, il s'enfuit avant que les officiers de la justice pussent arriver à la maison où il était. »

Quelque temps plus tard, il y eut des dissentiments entre l'Angleterre et la Hollande. Quelques républicains anglais crurent que le moment était venu de chercher à renverser Charles II. Celui-ci, craignant que Ludlow, qu'il continuait à considérer comme le plus dangereux de ses adversaires, ne se mit à la tête d'une révolution, engagea ses émissaires à redoubler de finesse et d'audace pour faire mourir l'exilé de Vevey. Une personne de confiance informa ce dernier que le meurtrier de Lisle était à Paris avec quelques autres personnes à la solde de Charles II et qu'il avait résolu de l'enlever ou de le tuer dans sa maison. Saindu, qui faisait partie de cette association, demanda à un gentilhomme savoyard, nommé Torneri, de bien vouloir y entrer. Celui-ci communiqua ces renseignements à Ludlow

en ajoutant que Dupré avait été brûlé en effigie, qu'il s'était réfugié à Fribourg et que les magistrats de cette ville lui avaient accordé leur protection.

Pour se soustraire à la rage de ses ennemis, Ludlow alla demeurer *incognito* à Lausanne. Il eut le plaisir d'apprendre qu'on le croyait en Hollande, et au bout de six semaines de tranquillité il revint à Vevey.

Il y était depuis une dizaine de jours lorsqu'un Français y arriva, avec une lettre de recommandation à l'adresse d'un négociant nommée Du Fort. Cette lettre parut si singulière aux magistrats, son auteur était si peu connu que le porteur ne tarda pas à exciter de vifs soupçons. Il connaissait exactement les affaires de la cour d'Angleterre et il affirmait qu'il était revenu depuis peu de temps de ce pays.

« Il se fourrait dans toutes les compagnies, dit Ludlow ; il avait voulu se loger dans plusieurs maisons qui semblaient les plus commodes pour nous observer quand nous allions à la promenade ; il témoignait aussi du chagrin de ce qu'on ne voulait pas le fréquenter sans la permission du Conseil, et il avait offert en quelques endroits de payer le double pour son logement. D'ailleurs, il s'était habillé en arlequin un jour de marché ; il avait mis un panier sur ses épaules et des sabots aux pieds ; il avait acheté plusieurs choses qu'on vendait, à un prix beaucoup plus haut que leur juste valeur, et les avait ensuite données aux plus petites gens du commun peuple, pour attirer par là quantité de fainéants après lui.

» Lorsqu'on eût observé toutes ces démarches, le châtelain, accompagné de ses officiers, se rendit à

son auberge par ordre de M. le bailli, et, lorsqu'il l'eut examiné, et vu qu'il ne voulait dire ni son nom ni ses affaires, il lui déclara qu'eu égard aux divers attentats qu'on avait faits sur les gentilshommes anglais qui étaient sous la protection de LL. EE., on avait résolu qu'aucun étranger ne demeurât à Vevey, à moins qu'il ne rendit bon compte de sa personne ; qu'il n'avait pas donné satisfaction là-dessus et qu'il n'avait qu'à se retirer dans l'espace de vingt-quatre heures. Il parut fort embarrassé pendant que le châtelain fut avec lui ; mais il ne se vit pas plutôt délivré de sa présence, qu'il rassembla ses esprits abattus par le secours de l'eau-de-vie et qu'il loua une barque pour passer à Villeneuve, sous prétexte qu'il irait de là tout droit à Milan ; mais nous apprîmes dans la suite qu'il était d'abord entré en Savoie, et qu'il avait tenu la route de Lyon pour se rendre à Paris. »

Quelque temps après, Ludlow eut la satisfaction de recevoir de LL. EE. une nouvelle marque d'amitié. Le trésorier Steiger étant venu à Vevey pour affaire, alla lui faire visite, accompagné de Lentulus, ancien bailli de Lausanne, de Gaudard, commissaire général, et d'un autre membre du Conseil de Berne. Il lui confirma que Dupré vivait à Fribourg et que le gouvernement de cette ville, sur la foi de faux renseignements et de fausses recommandations, l'avait protégé et avait même demandé à LL. EE. de bien vouloir lever le séquestre mis sur ses biens. Steiger assura à Ludlow que Berne n'en voulait rien faire et que même l'ordre avait été donné de se saisir de Dupré s'il entrait dans les pays placés sous la juridiction du gouvernement de cette ville. Il affirma enfin que le gouver-

nement de Fribourg se repentait d'avoir protégé cet homme depuis qu'il le connaissait véritablement.

Quelques jours plus tard, on apprit à Berne que Dupré devait quitter Fribourg pour se rendre en Bourgogne. LL. EE. envoyèrent aussitôt deux troupes pour le guetter quand il passerait sur le territoire bernois.

« L'une de ces troupes le rencontra, et elle ne l'eut pas plutôt sommé au nom de LL. EE. de se rendre, qu'il fit d'abord quelque résistance. Mais quand il vit qu'il y avait trop de risque à soutenir le choc, il piqua des deux, et, voulant sauter un fossé large et profond, qu'il trouva sur son chemin, après s'être un peu éloigné des gardes, il culbuta au beau milieu avec son cheval. Quelques paysans qui travaillaient à serrer leur moisson et qui ne savaient pas qu'il fût poursuivi par autorité publique, ne le virent pas plutôt dans cet état qu'ils accoururent à son secours. Mais, accusé par sa conscience qui lui reprochait ses crimes, il s'imagina que ces hommes étaient des ennemis qui le venaient saisir ; de sorte qu'il leur tira un coup de pistolet, ce qui les irrita si fort qu'ils ne cessèrent de lui jeter des pierres jusqu'à ce que les officiers fussent venus et qu'on l'eût saisi. On trouva qu'il avait une paire de pistolets à la selle de son cheval, une autre à la ceinture et une carabine pendue à son côté. On lui prit aussi une lettre, à lui adressée, où il n'y avait point de seing et qui contenait en substance : Qu'il s'informerait de l'endroit où l'on pourrait trouver la grande baleine ou le vieux petit poisson et qu'il donnât avis si l'on avait fait quelques honneurs publics à la mémoire du gentilhomme anglais qui

avait été tué à Lausanne. D'ailleurs, il avait échiré tous ses autres papiers et ses lettres avant qu'on pût les prendre, mais on eut le soin d'en rajuster les morceaux le mieux qu'il fut possible et l'on vit par là que toutes ses correspondances se rapportaient au même sujet et qu'il y avait des expressions fort malignes contre le gouvernement de Berne. On le conduisit d'abord à la maison d'un gentilhomme du voisinage nommé M. de la Berchère (Bercher), où il passa toute la nuit et, le lendemain, on le transféra au château d'Yverdon, où il fut emprisonné. »

LL. EE. envoyèrent à Vevey l'ordre de faire une enquête exacte sur la tentative d'assassinat organisée par lui et par quelques autres Savoyards. Elles demandèrent aussi qu'on leur remît la déposition du batelier qui avait été arrêté à Morges et interrogé à Chillon en présence de Ludlow.

Pendant ce temps, plusieurs personnes intercédèrent activement en faveur de Dupré ; mais, ne pouvant faire entendre leurs doléances à LL. EE., elles cherchèrent de diverses manières à corrompre les magistrats d'Yverdon qui devaient juger en première instance. Ayant peur, de son côté, d'être condamné à mort, et sachant combien le gouvernement bernois était opposé au catholicisme, Dupré promit de se faire protestant et d'élever son fils dans la foi réformée si on lui faisait grâce de la vie. Sa mère vint le voir et put lui causer en présence des gardiens de la prison. Elle lui dit que certains pères capucins se souviendraient de lui dans leurs prières. Dupré lui répondit qu'il « ne reconnaissait pas ces hommes pour ses pères ; qu'il n'avait pas besoin de leurs prières et qu'ils

trouveraient assez d'occupation s'ils voulaient prier Dieu pour eux-mêmes. » Au moyen de divers artifices de ce genre, Dupré et ses amis ne tardèrent pas à croire que le tribunal d'Yverdon ne le condamnerait que très légèrement. Tout, d'ailleurs, devait l'engager à persévérer dans cet espoir. Les magistrats de la ville, qui étaient prévenus en sa faveur, ne craignaient pas d'aller vers lui, dans sa prison, et de lui parler en buvant et en jouant aux cartes.¹

Le tribunal d'Yverdon condamna Dupré au bannissement et à une amende de cent livres sterling. Une minorité de quatre juges sur onze ne voulut en aucune manière souscrire à cette sentence et signa une protestation qu'elle remit personnellement à LL. EE., afin de se disculper du blâme public que pourraient encourir les membres du tribunal, si cette peine dérisoire était approuvée par la Cour d'appel.

La mère de l'accusé et les quelques personnes qui désiraient voir maintenir l'arrêt de première instance, allèrent à Berne afin de chercher à faire écarter le recours de la minorité. Le Sénat n'eut pas égard à ces supplications et condamna Dupré à la décapitation. Cet arrêt l'accusait d'avoir « ravi et enlevé la personne qu'il avait épousée depuis, qui était née et qui résidait dans la juridiction de Berne; d'avoir tâché d'assassiner un ou plusieurs des gentilshommes anglais que Leurs Excellences protégeaient. »

« Lorsque le jour de l'exécution fut venu, dit Ludlow, on le fit descendre de la chambre où il

¹ *Mémoires de Ludlow*, III, 185. Voir aussi Verdeil, *Hist. du canton de Vaud*, II, 258.

était ; mais les frayeurs de la mort jointes aux tristes souvenirs de sa vie passée le saisirent jusqu'à un tel point qu'il en devint tout furieux ; il se jeta par terre ; il mordait tous ceux qui s'approchaient de lui et demandait en même temps s'il n'y avait aucune espérance de pardon. Alors on lui dit qu'il devait se ressouvenir que si on le tenait dans sa patrie, où il avait assassiné son beau-frère et où on l'avait roué en effigie, il ne serait pas traité si doucement. Malgré tout cela, il n'y eut pas moyen de le faire marcher au lieu du supplice que par la force, et il se passa deux heures avant qu'il y arrivât, quoique cet endroit ne fût qu'à la portée du mousquet de la prison. Enfin le bourreau lui mit un bonnet sur la tête et plaça une chaise pour le faire asseoir ; mais il tira le bonnet et le jeta par terre, et il fit sauter la chaise d'un coup de pied sur les gens qu'il y avait dessous. Alors le bourreau lui attacha les mains entre les genoux et lui protesta que s'il continuait à se démener de cette manière, il le hâcherait en cinquante morceaux, de sorte qu'au bout d'une heure ou environ de résistance, il lui coupa la tête. »

VIII

Depuis que Ludlow habitait Vevey, il n'avait jamais eu l'occasion de s'occuper des affaires de son pays. Constamment traqué par les émissaires de Charles II, il n'avait pu que chercher des moyens d'échapper à leurs attaques.

Vers 1665 cependant, on put croire que sa vieille ardeur allait être mise à l'épreuve. Le gouvernement anglais ayant déclaré la guerre à la Hollande,

les républicains crurent le moment venu de tenter une action décisive. Plusieurs d'entre eux négocièrent avec les principaux magistrats hollandais, dans le but de faire une descente en Angleterre et de donner la main aux nombreux mécontents qu'il y avait dans ce pays, Ludlow fut aussitôt averti de cela et on le conjura d'unir ses efforts à ceux de ses compatriotes. Malgré son attachement pour son pays et son désir de contribuer un jour à y relever la république, il ne crut pas devoir entrer entièrement dans les vues de ses amis. Il avait toujours présente à la mémoire la trahison des Etats-Généraux envers trois de ses amis ; il était persuadé que la Hollande ne le respecterait pas plus qu'eux-mêmes et que ce pays cherchait son appui, non pas par sympathie pour ses idées, mais seulement pour effrayer Charles II.

Ludlow reçut enfin une longue lettre de Guillaume Say. Il lui faisait voir tous les avantages du traité à conclure avec la Hollande et tous les motifs qui devaient le décider à quitter Vevey pour se mettre à la tête des républicains. Huit jours plus tard, il reçut du même correspondant une seconde lettre contenant une foule de renseignements sur les projets de Charles II, sur ceux des Hollandais et sur ce que ceux-ci voulaient faire pour aider au succès de la cause républicaine. Cette lettre se terminait par ces mots :

« Je vous supplie de mettre à quartier tous vos anciens préjugés et je vous somme, par l'affection que vous avez toujours eue pour la bonne cause, de venir au plus tôt et de travailler de toutes vos forces à cette entreprise. Je puis vous assurer avec certitude que le principal ministre de cet Etat s'est

fort enquis de vous en dernier lieu, et qu'après avoir entendu parler de vos actions, il nous a fait espérer que si vous veniez dans cette conjoncture, on vous mettrait à la tête d'un tel nombre de troupes qu'il suffirait, avec la bénédiction de Dieu et l'assistance de nos amis en Angleterre, pour y rétablir le gouvernement républicain... Ainsi je vous prie de ne m'écrire plus, mais de venir vous-même en personne. »

Ludlow répondit comme précédemment qu'il ne traiterait avec les Etats-Généraux que lorsqu'ils auraient désavoué ce qu'ils avaient fait en 1662.

Ce fut à cette époque que Stouppa, originaire des Grisons et officier au service du roi de France, vint en Suisse pour provoquer une levée de mercenaires. Au retour de son pays, il passa par Vevey, où il eut plusieurs conférences avec Ludlow. « Nous eûmes d'abord, dit celui-ci, quelques discours généraux sur l'état où se trouvaient les affaires, mais il me dit ensuite que, bien que n'ayant aucun ordre positif de la part du roi de France ou des Hollandais de me faire des propositions, cependant il m'avouait que l'ambassadeur de Hollande qui résidait à Paris s'était ouvert jusqu'à lui dire que ses maîtres n'avaient en vue que de se garantir de la mauvaise foi qu'ils avaient trouvée à la cour d'Angleterre, qu'ils n'avaient aucun démêlé avec la nation, qu'ils n'en voulaient qu'au roi lui-même et qu'il espérait ainsi que j'agirais de concert avec eux pour le bien de la patrie. Après, il me demanda quel fonds on pouvait faire sur l'espérance qu'on avait que le parti républicain, secouru par un petit nombre de troupes, serait en état de triompher de ses ennemis, et il me parla toujours sur le pied d'un homme qui

approuvait ce parti et qui lui souhaitait un heureux succès.

» Nous entrâmes dans un long détail là-dessus, quoique je n'osasse pas m'ouvrir à lui autant qu'il aurait fallu pour approfondir cette matière et lever tous les obstacles. Quelques jours après, nous eûmes une autre conférence, dans laquelle, à la persuasion d'un de mes intimes amis, je lui déclarai que si on proposait quelque moyen légitime et honnête de rétablir le gouvernement républicain en Angleterre, j'y employerais de bon cœur tous mes efforts et je hasarderais ma vie même pour en venir à bout. Il parut bien satisfait de ma résolution et après m'avoir dit qu'on avancerait une bonne somme d'argent pour appuyer l'intérêt de nos amis et les aider à faire leurs préparatifs de guerre, nous prîmes quelques mesures pour entretenir une correspondance ensemble et nous nous séparâmes de cette manière. »

Malgré tout le plaisir que Ludlow ressentait de voir que la cause républicaine avait encore de nombreux défenseurs, il se défia toujours des Hollandais et surtout des Français qui, à l'époque du voyage de Stouppa, venaient de s'allier avec les Etats-Généraux. Il ne put pas croire que Louis XIV voulût réellement aider aux proscrits à reconquérir le pouvoir. Le comte d'Estrades, ambassadeur de ce roi auprès des Etats-Généraux, alla cependant jusqu'à lui offrir un sauf-conduit et son gouvernement lui fit donner les assurances les plus positives s'il voulait aller à Paris pour négocier un traité.

Ludlow ne voulut pas se mettre au service des Hollandais avant que ceux-ci eussent donné toutes les assurances possibles pour l'avenir. La paix se

fit de part et d'autre avant que les Etats-Généraux y eussent songé et Ludlow eut alors lieu de se féliciter de n'avoir pas répondu à la légère aux nombreuses invitations qu'il avait reçues.

Pendant que l'exilé s'occupait des affaires de son pays, de nouveaux complots se tramaient contre lui. Un marchand suisse établi en France étant venu à Vevey dans l'intérêt de son commerce, lui dénonça un Anglais demeurant à Lyon et qui faisait de grands efforts pour arriver au but que Riardo et Dupré n'avaient pu atteindre.

Un des personnages principaux de cette nouvelle association criminelle était un Français nommé Roux, homme aimable, vif, beau parleur, se donnant comme ambassadeur du roi d'Angleterre et qui logeait chez le patricien Balthazar, dans le Pays de Vaud. Il prétendait avoir pour mission de négocier un traité d'alliance entre l'Angleterre et les cantons protestants, à la seule condition préliminaire que les réfugiés anglais fussent livrés.

Cet individu se permit de glorifier les assassins de Lisle et il promit des sommes considérables à ceux qui voudraient s'employer à faire réussir son projet. Ne pouvant avoir d'audience à Berne, il en demanda une à Zurich, d'où il se vit presque chassé. Ayant voulu alors recommencer à négocier avec LL. EE., il n'essuya que des refus et des affronts.

Roux se vit obligé d'aller demeurer à St-Claude, en Bourgogne, puis à Genève, où il vécut dans l'intimité de cet Anglais qui avait été dénoncé à Ludlow.

Le résident français en Suisse ayant dénoncé Roux à son gouvernement comme agissant à l'en-

contre des intérêts de Louis XIV, un nommé Martel, qui avait servi sous Turenne, reçut l'ordre de s'emparer de cet aventurier, qui se trouvait à ce moment sur terre vaudoise, chez son ami Balthazar. Martel s'aboucha avec des personnes de Saint-Claude, qui se laissèrent corrompre et qui invitèrent Roux à un banquet pour le faire tomber dans une embuscade. « Martel, qui s'était posté avec ses gens sur le chemin par lequel il devait passer, dit Ludlow, ne le vit pas plutôt paraître qu'il poussa vers lui avec son cheval et le saisit. Le valet de Roux prit d'abord la fuite et laissa son maître se tirer d'affaire comme il pourrait... Martel fit aussitôt lier les mains de Roux au pommeau de la selle et les pieds sous le ventre du cheval et l'amena en cette posture. Lorsqu'ils vinrent à passer tout auprès de l'Abbaye de Bonmont, qui est située sur les terres de la seigneurie de Berne, ce malheureux se mit à crier au secours, mais on lui ferma la bouche avec un mouchoir pour l'empêcher d'être entendu. Ils arrivèrent en trois jours à Lyon et leur prisonnier fut mis dans le château de Pierre en Scire ; après qu'il y fut resté quelques jours, il fut transféré à Paris et envoyé à la Bastille. »

Roux essaya de se tuer dans sa prison en se perçant le ventre d'un couteau. Comme sa blessure était mortelle, son procès fut instruit rapidement ; il fut condamné à être rompu vif sur la roue et à être jeté ensuite à la voirie pour avoir voulu, dit Ludlow, attenter à la vie du roi de France. Il fut exécuté devant la prison du Châtelet.

Peu de temps après l'exécution de Roux, à Paris, l'avoyer Steiger mourut et Ludlow perdit ainsi la personne qui avait contribué le plus à le faire protéger.

IX

Les *Mémoires* d'Edmond Ludlow se terminent avec l'exécution de Roux en 1672. Il vécut cependant à Vevey jusqu'en 1693, année de sa mort. Cette époque de sa vie est presque complètement inconnue. Les registres des Conseils de Vevey ne renferment que peu de mentions relatives au réfugié anglais.

La première concerne un achat de terrain derrière sa maison ; elle n'a donc aucun intérêt. Dans la seconde, il s'agit d'une lettre d'adieu que Ludlow adressa aux Conseils de Vevey pendant l'été de l'année 1689, avant de partir pour l'Angleterre, où il espérait terminer ses jours.

Jacques II venait d'être renversé du pouvoir par la révolution de 1688 et remplacé par Guillaume d'Orange. Après avoir supporté plus ou moins patiemment pendant 28 ans la tyrannie de Charles II et de Jacques II, l'Angleterre venait d'accueillir avec le plus grand enthousiasme le nouveau souverain. Guillaume d'Orange devait apporter en Angleterre la royauté constitutionnelle, comme les Stuarts y avaient apporté en 1660 la royauté absolue, et la nation anglaise, si enthousiaste de la liberté, allait enfin jouir de ce bien inestimable.

Ludlow avait dû tressaillir de joie à la nouvelle de ces événements. On vit sans doute se réveiller en lui l'ardeur patriotique alors un peu endormie et chancelante du vieux républicain. Il crut n'avoir rien à craindre du nouveau pouvoir ; il résolut de rentrer dans son pays et d'y passer tranquillement la fin de ses jours. Il ne voulut cependant pas quitter

Vevey sans remercier encore une fois les Conseils de cette ville de tout ce qu'ils avaient fait pour lui pendant les nombreuses années qu'il avait passées sous leur protection vigilante. Il fit écrire dans ce but une lettre d'adieu qu'il remit lui-même au Conseil des XII. La voici :

Mes très honorés seigneurs,

Le Seigneur qui m'a pourveu avec plusieurs autres de mes compagnons en mes souffrances et exil pour la parole et le témoignage de Jésus-Christ d'un asyle très favorable en nous conduisant par la colonne de feu sous votre bénin et équitable gouvernement, m'appelant aujourd'hui pour faire un tour dans mon pays d'Etat pour y faire mon possible pour fortifier les mains de notre Gédéon, qui est miraculeusement suscité pour nous tirer de la maison de servitude et démolir l'autel de Baal contre ceux qui prennent la querelle pour luy et choisissent plutôt de se mettre sous l'arbre de l'espine que sous l'équitable domination du roy de la justice et du prince de paix, ayant par la grande bonté de Dieu depuis plusieurs années, entre autres providences signalées et spéciales amplement et pleinement expérimenté les effets de la très gracieuse réception à notre première arrivée en cette ville qu'il vous a plu de nous signifier par feu M. le banderet de Montet de votre part comme membre du même corps avec vous duquel Christ est le chef, je me trouve obligé, devant que je parte pour l'Angleterre, ignorant les choses qui m'y doivent arriver, de vous en témoigner ma très humble reconnaissance, vous suppliant de l'accepter jusqu'à ce que l'occasion se présente pour le manifester plus

réellement, vous assurant que je ne manqueray de s'en prévaloir pour vous faire voir à tous en général et à chacun en particulier que je seray tenu toute ma vie comme obligé d'être, Très honorés Seigneurs,

Votre très humble et très fidelle
et très obéissant serviteur,

Edmond LUDLOW.

Le Conseil des XII alla le même jour, en corps, prendre congé de Ludlow.

La joie de l'exilé fut sans doute bien grande en mettant le pied sur le sol de sa patrie, qu'il avait quittée 25 ans auparavant. Il croyait commencer la période la plus heureuse de sa vie, il pensait que, dorénavant, il vivrait de nouveau au milieu des siens, entouré, dans ses dernières années, de la considération générale. Hélas, ces espérances ne se justifèrent pas et Ludlow ne rentrait en Angleterre que pour s'y voir attaqué de nouveau.

A l'époque de la restauration des Stuarts, en 1660, ses biens avaient été confisqués et étaient tombés entre les mains d'un tory. Celui-ci craignit de se voir reprendre ces domaines. Il proposa en conséquence au Parlement une adresse au roi pour lui demander l'arrestation de Ludlow et son jugement comme régicide. Cette adresse fut adoptée.

Se voyant sur le point d'être emprisonné, Ludlow dut reprendre, triste et navré, le chemin de l'exil. Il avait toujours eu à se louer de la protection de LL. EE.; il crut n'avoir rien de mieux à faire que d'en appeler de nouveau à leur bienveillance, et il revint habiter Vevey, qu'il ne devait plus quitter.

« Il rentra dans la demeure qu'il avait quittée plein

d'espérance trois mois auparavant. C'est à la fin de novembre qu'il en franchit le seuil.¹ »

Ludlow passa sans doute bien tristement les dernières années de sa vie, et tout son bonheur consista certainement à se voir entouré de la bienveillance et de la sollicitude de LL. EE. Il serait d'autre part bien difficile de dire quels furent les sentiments des Veveysans à son égard. Ils exécutèrent sans doute avec beaucoup d'empressement les ordres qu'ils recevaient de Berne pour la protection de l'exilé. Il est cependant probable que les autorités de Vevey ne devaient pas voir toujours d'un œil très favorable ce réfugié politique, hôte de LL. EE., et dont la présence les obligeait à prendre des mesures extraordinaires de police, surtout si Ludlow, comme cela semble résulter de plusieurs actes, n'apprit jamais suffisamment le français pour avoir avec la population en général des rapports de société.

« Dès la révolution anglaise de 1688, dit J. Olivier, Ludlow n'eut plus que la consolation des pros-crits, savoir l'attente d'un avenir qui ne vient pas, parce que cet avenir qu'ils demandent c'est le passé qu'ils ont déjà tenu dans leurs mains et qui en est tombé pour toujours. »

Ludlow ne survécut pas longtemps au gouvernement des Stuarts. Il mourut en 1693 et son corps fut enseveli dans la chapelle de la ville.

Les registres des Conseils de Vevey parlent

¹ *Notice généalogique et historique sur la famille Dubois, de Vevey, et ses deux alliances avec la famille d'Aubigné en 1656 et 1658, suivie de notices sur Théodore Agrippa d'Aubigné et sur Edmond Ludlow.* par G. Dubois, anc. pasteur. Genève, Fick, 1883. La *Notice* de M. Dubois ne renferme aucun renseignement nouveau, et contient, en revanche, plusieurs erreurs.

envoie deux fois de Ludlow après l'époque de sa mort, mais ces mentions n'ont pas une importance bien considérable. La première est relative au transfert de son corps de la chapelle de la ville dans celle de Mellet, et la seconde à un legs que fit sa veuve à la confrérie des cordonniers, legs qui occasionna un procès entre cette confrérie et l'hôpital.

Eug. MOTTAZ.

L'ART HÉRALDIQUE A TRAVERS LES SIÈCLES

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT ¹.

Parmi les causes multiples qui rebutent les profanes désireux de jeter un coup-d'œil dans les arcanes du blason, il faut ranger en première ligne la prolixité de maint ouvrage traitant de la matière. Aussi la brochure publiée par Monsieur Jean Grellet sera-t-elle bien accueillie de tous ceux qui, sans vouloir devenir des héraldistes de profession, tiennent cependant à acquérir les notions indispensables à tout homme cultivé. Quant aux spécialistes, ils y trouveront un historique — fort complet dans sa brièveté et riche en aperçus originaux — de leur art de prédilection.

* * *

Le blason, après avoir joui d'une faveur parfois exagérée, a été fort longtemps en butte à un dédain nullement justifié. Si ce mépris, souvent systématique, commence à passer de mode, il faut attribuer ce revirement de l'opinion à la tendance de plus en plus marquée de notre époque à vouloir reconstituer le passé dans ses moindres détails. Voilà ce que

¹ *L'art héraldique à travers les siècles*, par Jean Grellet. Neuchâtel, Attinger, éditeurs. 1893.